



Catégorie C1 à C4 – Caisse à savon

1. Définitions

Véhicule de type automobile sans moteur à deux voies à quatre roues (un nombre de roues différent est interdit). La direction est actionnée par un volant fermé (pas de guidon de vélo). Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés.

2. Dimensions

Longueur maximale	2300 mm (sans les points d'attaches)
Largeur maximale	1200 mm
Empattement minimum	900 mm
Voie minimum	500 mm (entre les pneus gonflés, distance prise au sol)
Garde au sol conseillée	35 mm

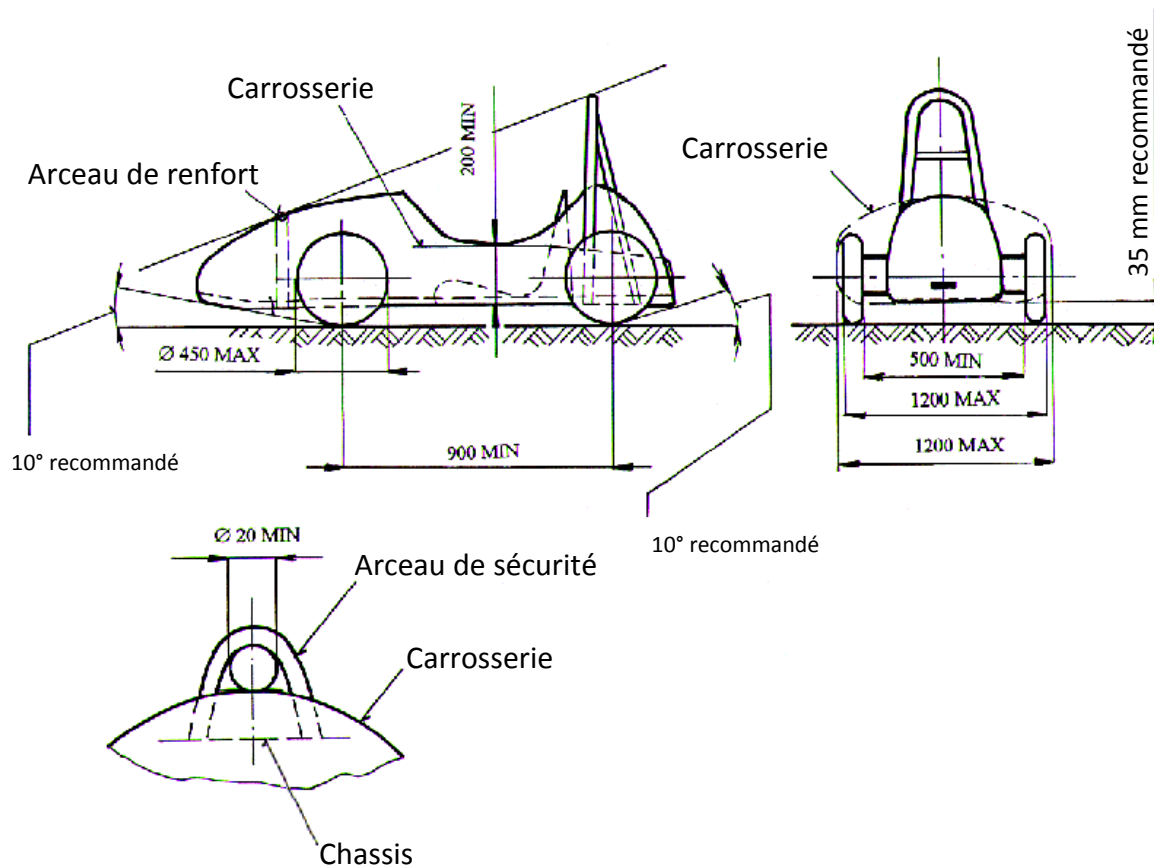


Figure 11



3. Poids

Le poids maximum, pilote installé dans la caisse en tenue complète, est différent pour chaque catégorie:

Catégorie	Poids
C1	130 kg
C2	150 kg
C3	170 kg
C4	200 kg

Règle en cas de surcharge pondérale:

La FISD se réserve le droit d'accorder une dérogation de maximum 10% du poids de la catégorie du pilote pour autant que son véhicule ne dépasse pas 100 kg, dans ce cas précis les lests ne seront pas autorisés. [Afin d'éviter des problèmes lors de la pesée pas sondage au départ \(lors du championnat d'Europe\) il sera collé un autocollant sur le dossard portant la mention « ≤ 100% ok FISD »](#)

Si malgré cette règle le poids dépassé les 10% le/la pilote (catégories C1 à C3) sera classé dans la catégorie supérieur.

4. Roues

Le choix des roues est libre, pneus gonflés, diamètre maximum 450 mm. Il est interdit d'apporter des modifications autres que l'usure normale sur les pneumatiques.

5. Freins

Des freins efficaces sont obligatoires sur les 4 roues, ils sont actionnés par le pied du pilote. Pas de freins au sol.

6. Equipements spécifiques

Minerve type Kart obligatoire pour les catégories C1 à C3, conseillée pour C4.

7. Numéro de course

Selon « Règlement Technique FISD ». Chapitre II – Point I. Le ou les numéros de course seront délivrés par l'organisateur et l'emplacement défini par celui-ci.

8. Sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation dans le cas d'une course FISD.



9. Historique des modifications

Remplacement CECCAS par FISD le 12 novembre 2010

Modifications approuvées lors de l'AG de Predappio le 5.11.2011 :

- Point 1 : Simplification de la définition des suspensions

Modifications approuvées lors de l'AG à Wittinsburg le 11.11.2012 :

- Point 3 : Règle en cas de dépassement du poids pondéral pour C1 à C3
- Point 4 : Plus de modifications sur les pneumatiques

Modifications approuvées lors de l'AG à Oberwiesenthal le 25.10.2014 :

- Point 3: Identification des véhicules entrant dans les règles du poids pondérale